

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 24 DEC. 2013

**2013\_A221**

**OBJET : Finances - Budget Primitif 2014 - Vote du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etai(en)t Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESSE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESSE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Ressources/Finances**

**Objet : Budget primitif 2014 – Vote du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la Collectivité.  
Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**Exposé des motifs :**

**Présentation de l'action :**

Le contrôle de l'assainissement non collectif est une compétence transférée à la Communauté du Pays d'Aix depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il s'agit d'un service public industriel et commercial financé par l'utilisateur et qui nécessite en conséquence l'établissement d'un budget annexe.

**Les missions données par la loi au S.P.A.N.C. sont les suivantes :**

- le contrôle de la conception et de l'exécution des installations nouvelles
- le diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien pour les autres installations,

Ces prestations donnent lieu au paiement de redevances par l'utilisateur dont la facturation est également assurée par le S.P.A.N.C..

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à ces missions fait l'objet du Budget Annexe.

Ce budget annexe doit être équilibré en recettes et en dépenses.

### 1° RECETTES

Les recettes sont les redevances perçues auprès des usagers du service.

Le montant global des redevances a été estimé pour 2014 à 363 500 €, dont 11 750€ pour les communes de Gardanne et Gréasque qui intègrent la C.P.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Par ailleurs, comme en 2013, une ligne d'encaissement de la subvention de l'Agence de l'eau relative à la réhabilitation des installations est inscrite en recette et les mêmes montants sont inscrits en dépenses. La Communauté perçoit une subvention globale et la redistribue aux particuliers concernés à hauteur de 208.000€.

De plus, l'Agence de l'eau versera au SPANC une subvention pour l'animation et la gestion du programme de réhabilitation ainsi qu'une prime à l'épuration qui s'élèvent à 43.500 €.

Le montant des recettes prévisionnelles s'établit donc à **615.000 €**, dont 407.000 € (soit 66%) pour le fonctionnement effectif du SPANC, les 34% restant correspondant à des recettes qui se retrouvent de la même façon en dépenses.

Elles se répartissent ainsi :

Nature	Libellé Nature	B.P. 2013	B.P. 2014
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ( sur PC )	117 000	136 500
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ( sur Réhab. )	42 000	35 000
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ( sur Diag )	117 000	117 000
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ( sur Diag ventes )	75 000	75 000
741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ( prime d'épuration de l'Agence de l'eau )	20 000	23 500
778	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ( subvention d'animation )	20 000	20 000
778	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ( agence de l'eau )	260 000	208 000
<b>TOTAL</b>		<b>651 000</b>	<b>615 000</b>

### 2° DEPENSES

Les dépenses sont évaluées à 615.000 € et ainsi répartis :

- 208.000 € correspondant à l'avance faite par la CPA des subventions de l'Agence de l'eau aux particuliers pour leurs travaux de réhabilitation.
- 407.000 € pour le fonctionnement effectif du SPANC : 96% au titre des dépenses de personnel, qui sont quasiment stable par rapport à 2013. Les autres dépenses sont relatives à la fourniture de petit équipement et matériel de terrain ou à l'édition de documents de communication à destination des usagers.

L'activité relative à l'intégration de Gardanne et Gréasque est marginale et se fera donc à effectif constant.

Les dépenses prévues pour 2014 sont indiquées dans le tableau suivant :

Nature	Libellé	BP2013	BP2014	Variation 2014/2013
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 000 €	3 500 €	17%
618	Divers	3 000 €	3 000 €	0%
623	Publicité, publication relations publiques	2 000 €	3 000 €	50%
633	Impôts, taxes, versement sur rémunération	3 000 €	3 500 €	17%
625	Voyages et déplacements	500 €	500 €	0%
6410	Rémunération du personnel	265 000 €	275 000 €	4%
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	105 000 €	109 000 €	4%
648	Autres charges de personnel	2 500 €	2 500 €	0%
678	Autres charges exceptionnelles (remboursement redevances)	3 000 €	3 000 €	0%
628	Concours divers (cotisations)	1 000 €	1 000 €	0%
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000 €	2 000 €	0%
678	Autres charges exceptionnelles (reversement subventions)	260 000 €	208 000 €	-20%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €	1 000 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>651 000 €</b>	<b>615 000 €</b>	<b>-6%</b>

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

VU la délibération n°2013\_A189 du Conseil communautaire du 29 novembre 2013 relative au Débat d'Orientation Budgétaire sur le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2014 ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2014 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), par nature, tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

**OBJET : Finances - Budget Primitif 2014 - Vote du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

## Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour	119
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



23 DEC. 2013